

**DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY
COMMUNE DE MUTIGNY**

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

Affiché le

ID : 051-215103656-20190304-1911-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 4 Mars 2019

L'an 2019, le 4 Mars 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 25 Février 2019, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 11 Membres présents : 8 Absent : 1 Excusé : 2

Nom des membres ayant participé au vote : C.BEGUINOT – C.DROMARD – X.HUSSON – C.LAPERSONNE – G.LHEUREUX – MC.REMY – JJ.RODHES – M.ZIMMERLIN

Excusé : J.GODART, pouvoir à C.BEGUINOT – MJ.THIBAUT, pouvoir à JJ.RODHES

Absent : J.SOMMER

Secrétaire de séance : C.LAPERSONNE

19-11

Effacement du réseau BT rue des Sablons

Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement des réseaux électriques et de télécommunication dans la rue des sablons à Mutigny, établi par le SIEM, ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Pour le réseau de télécommunication, il nous faudra en supporter totalement les dépenses. Le projet a été estimé à 24 000€ TTC. Ce montant estimatif pourra évoluer en fonction des contraintes rencontrées lors de la réalisation de l'étude définitive.

Le coût de construction du génie civil, réalisé sous couvert comptable des « travaux pour compte de tiers », fera l'objet d'une facturation à la collectivité à l'Euro TTC.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Est favorable à la réalisation du projet d'effacement des réseaux rue des Sablons, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM
- Donne délégation de signature au SIEM pour la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération

Pour : 8+2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité,

Fait le 4 Mars 2019

Le Maire

Marie-Claude REMY

Transmis en Sous Préfecture le 11.03.2019

Affiché en Mairie le 11.03.2019